



**BOIS LE ROI**

ENVIRONNEMENT ... QUALITÉ DE LA VIE

Association agréée pour la protection de l'environnement  
BP 47

77 590 BOIS LE ROI

Site Internet <http://blr.environnement.free.fr/>

Bulletin N° 27 juin 2006

## Agenda

**Journées sur l'eau**, organisées par l'association avec le concours de nombreux partenaires,

**les 30 septembre et 1<sup>o</sup> octobre prochains.**

Le samedi 30 septembre, au préau de l'école Olivier Métra, animations, conférence, contacts avec les spécialistes et les professionnels, sur les ressources en eau de la commune, la qualité de l'eau à boire, les bonnes pratiques au quotidien dans la maison et au jardin, l'eau dans le milieu naturel (les mares, les ruisseaux, la Seine..) et tous les autres sujets que vous proposerez.

Le dimanche 1<sup>o</sup> octobre, visite guidée :

3. le matin, les mares de la forêt de Fontainebleau,
4. l'après-midi, les berges de la Seine.

Nous invitons tous ceux qui le souhaitent à participer à la préparation de ces journées exceptionnelles à se retrouver **le vendredi 8 septembre à 20H30** en mairie de Bois le Roi.

**Assemblée générale de l'association**

**le samedi 7 octobre à 17H en mairie de Bois le Roi**

## Sommaire :

7 ans après nos premières demandes, de quoi se réjouir avec la mise en service du nouveau rond point sur la route de Bourgogne,  
La révision du PLU, un an après son adoption, pas de quoi se réjouir,  
La journée Piétons-Vélos du 21 mai dernier, une promenade instructive et conviviale, même le soleil s'est mis au dernier moment de la partie,  
ça bouge sur le chemin de l'école : pédibus et samedis à pied ou à vélo, des initiatives qui 'marchent'.

Et l'appel de cotisation 2006 joint à ce bulletin pour ceux qui ne l'ont pas versée.

## Inauguration du rond point de la route de Bourgogne

L'association ne peut que se réjouir de la réalisation de cet aménagement au débouché de l'avenue de la Forêt sur la route de Bourgogne.

Nous l'avons demandé dès mars 1999, en alertant sur les dangers que représentait cette route pour les autos, piétons et cavaliers sortant de Bois le Roi. Envoi de nombreux courriers aux autorités municipales, départementales, préfectorales, articles dans la presse, et manifestation sur cette route.

Nous nous sommes employés à les convaincre de l'urgence de faire des aménagements.

Nos demandes portaient sur cette sortie, avenue de la Forêt, mais aussi sur les autres sorties, rue de la République, avenue du 23 août et au débouché du chemin des Coureurs qui va de la gare à la forêt.

Rue de la République, nous n'aurons qu'une signalisation au sol matérialisant le 'tourne à gauche' dans le sens Croix de Vitry – Croix de Toulouse, ce qui n'est pas sans danger. Avenue du 23 août, la sortie fait partie du projet d'aménagement de la Table du Roi pour lequel nous ne connaissons pas la solution qui sera retenue.

Quant à la traversée du chemin des coureurs, si fréquenté par les promeneurs, cyclistes et randonneurs, cela reste pour nous un point noir.



Article du Parisien de début 2000

# Construction en bord de Seine et révision du Plan local d'urbanisme (PLU)

**Nous sommes plus que réservés sur l'engagement d'une révision dont les motifs donnés lors des réunions du 11 février et du 27 Mai avec N.Delporte ne nous ont pas convaincus. Nous présentons, ci dessous, notre analyse sur ces projets de révision à l'issue de ces 2 réunions.**

La maison de santé de Chantemerle, située en bord de Seine, veut s'agrandir de 600 à 800m<sup>2</sup> supplémentaires. Le projet prévoit la construction plutôt sur l'arrière du bâtiment actuel. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel protège les bords de Seine et n'autorise dans ce secteur qu'une extension maximum de 20% des surfaces existantes. La mairie veut répondre favorablement à cette demande et, pour cela, faire changer le règlement s'appliquant au terrain de Chantemerle. Elle a donc inscrit ce point dans la révision du PLU qu'elle a engagée.

L'association a demandé :

1. qu'une bande d'inconstructibilité soit instaurée sur la partie du terrain la plus proche de la Seine, garantissant de tout empiètement de la construction dans cette partie.
2. que, pour maintenir l'équilibre entre les zones constructibles et les zones inconstructibles, voulu par le PLU adopté, rappelons-le, en mars 2005, l'ouverture à la construction de cette parcelle soit compensée par le passage en zone inconstructible d'une autre parcelle d'une surface équivalente dans Bois le Roi. La mairie a donné son accord sur ce point : la parcelle en compensation se trouve près du collège en prolongement de la zone naturelle des Viarons.
3. que soit appliquée l'obligation de stationner les véhicules venant à la maison de santé sur les emprises du terrain et non sur la voie en bord de Seine.
4. que la construction soit d'une grande qualité sur le plan esthétique : La vallée de la Seine est un site remarquable, un bien commun, un plaisir des yeux à protéger. La première extension de Chantemerle a donné lieu à un bâtiment très laid qui dépare à cet endroit.

***Notre avis :** Les contraintes d'exploitation d'un établissement de ce type mises en avant pour justifier l'extension, les problèmes de stationnement déjà constatés aujourd'hui font apparaître une incompatibilité grandissante avec l'implantation dans un tel site.*

La révision du PLU, engagé par la mairie, porte, outre ce changement de règlement du terrain de Chantemerle, sur :

- le passage à un COS (coefficient d'occupation des sols) de 0,40 au lieu de 0,20 pour les établissements de santé,
  - la possibilité de relier en rez de chaussée les bâtiments qui seront implantés le long de la rue des SESCOIS, en face de la gare,
  - l'extension de la bande de constructibilité pour les terrains situés rue de Mariniers et rue Auguste Frot (entre la rue de la Chapelle et le Clos barbeau)
    - *Sur ce dernier point, l'association a mis en garde la mairie. Ce changement n'a pas de justification liée à l'urbanisme mais répond seulement à des intérêts privés. Il créerait un précédent.*
- **Le PLU existant permet déjà, rue Auguste Frot, une densification forte avec, sur un même terrain, la construction de deux maisons supplémentaires de part et d'autre de la maison existante : nous invitons chacun à venir constater de visu. Il faudrait, en plus, que dans cette même rue, pour satisfaire des intérêts privés, que le PLU soit modifié en toute hâte pour permettre la construction d'une maison, en deuxième rideau, dans une zone boisée.**

**Une enquête publique où tout un chacun pourra consulter les dossiers et donner son avis est prévue en septembre.**

## **Journée Piétons - Vélos du 21 mai 2006**

Le dimanche matin 21 mai à 11H, un groupe d'une trentaine de vélos et de piétons s'est retrouvé comme prévu près de l'écluse, rejoignant ensuite d'autres participants à l'orée de la forêt de la rue du Cormier. Au total, près d'une quarantaine de personnes étaient présentes pour écouter un exposé présenté par un responsable de l'ONF.

La chance était de notre côté puisque le soleil était de la partie alors que la veille nous avons subi une mini tempête qui avait décroché pas mal de branches voire cassé quelques arbres. Le thème retenu concernait au départ l'entretien de la forêt mais le présentateur souhaitant un échange avec les participants, les questions n'ont pas tardé à fuser. Nous avons ainsi passé environ une heure trente à aborder des thèmes très variés qui reflétaient autant le souci et l'intérêt du public pour la préservation du massif forestier que sa volonté de comprendre des mécanismes et des outils de gestion qui ne sont pas évidents au premier abord pour des néophytes. Par sa bonne humeur et l'excellente maîtrise de son sujet reposant sur une solide expérience, M. Maudua a su captiver son auditoire, ramenant toujours les questions à une vue plus générale et plus synthétique de la gestion et de l'évolution de la forêt. Il est difficile de résumer la totalité des points qui ont été abordés mais on peut citer parmi les plus importants :

### **La lisière de protection**

L'interdiction de construire à moins de 50 mètres de la lisière d'un massif forestier se comprend bien quand on est sur place : à l'endroit où nous étions, nous pouvions constater que quelques mètres seulement séparent certaines habitations des premières frondaisons. Le problème est double : Une maison a besoin de lumière et les habitants vont vouloir agrandir l'espace dégagé autour d'elle. D'autre part, les très grands arbres vont se trouver fragilisés. La conséquence est un recul de la forêt à cet endroit. Outre cette protection des 50 m de lisière, la forêt de Fontainebleau bénéficie d'un statut particulier qui interdit toute occupation des sols (voiries, bâtiments,...) dans un tracé qu'il n'est pas possible de modifier. Les documents d'urbanisme doivent donc prendre en compte impérativement cette donnée.

### **Coupes dans la forêt**

De nombreuses questions ont porté sur les "coupes" conséquentes effectuées régulièrement dans le massif et récemment à proximité de Bois le Roi. M. Maudua a expliqué que les raisons tiennent à plusieurs facteurs. Les arbres ont été plantés à différentes époques mais de façon homogène sur des secteurs bien délimités durant ces derniers siècles. Les futaies principalement de chênes arrivent à maturité au bout de 250 ans en moyenne (au-delà elles périssent). En fonction de la méthode de COLBERT qui voulait des troncs droits, très hauts et sans noeuds pour fabriquer les mâts des bateaux, les arbres ont été plantés de manière dense afin de les inciter à pousser vers la lumière en développant les branches dans les hauteurs. Seuls des arbres isolés qui n'ont aucune entrave pour leur développement peuvent atteindre des âges canoniques. Le secteur de Bois le Roi a atteint la moyenne d'âge requise pour l'abattage sachant que de nouvelles plantations sont réalisées pour préserver l'avenir et celui de nos descendants.

Le bois qui permet à l'ONF d'assurer une partie de ses dépenses de fonctionnement trouve des débouchés surtout dans le bâtiment qui est très demandeur en ce moment mais également dans le milieu viticole (on a ainsi appris qu'une petite entreprise de la région bordelaise fabrique des tonneaux très recherchés estampillés "Fontainebleau")

### **Parcelles grillagées**

Certaines personnes se sont plaintes de grillages posés brutalement sans explications sur plusieurs parcelles, bloquant l'accès des chemins forestiers. M. Maudua a reconnu que l'ONF pêche par son manque de communication et a indiqué que des efforts seraient entrepris. Dans le cas cité, le grillage vise à protéger les jeunes pousses qui sont mangées par le gibier, sans compter les dégâts souvent irréversibles provoqués par les sangliers particulièrement prolifiques depuis la tempête de 99 (chasse interrompue, nourriture abondante à terre, facilité à trouver des abris)

### **Accueil des visiteurs**

La forêt accueille environ 15 millions de visiteurs par an ce qui nécessite des moyens adaptés pour maîtriser les flux et préserver le massif. Des problèmes de cohabitation se posent avec les piétons, les vélos, les chevaux et les engins motorisés. Il n'est pas simple de trouver les solutions qui satisfassent le plus grand nombre.

### **Plantations de nouvelles essences**

En priorité le chêne mais M.Maudua a fait valoir l'utilité des plantations des pins qui au départ ont permis le redémarrage et l'enracinement de la forêt. Dans les secteurs trop pauvres comme les platières, seuls les pins peuvent s'adapter.

D'autres détails ont été abordés qu'il serait trop long de développer. On a surtout noté que M.Maudua, applaudi à la fin de son intervention, était prêt à renouveler l'expérience et à refaire un exposé sur un autre thème, à condition de le faire en forêt et pas dans un local fermé. Nous avons tous pris acte de la proposition.

Nous nous sommes ensuite rendus sur l'île de Samois, les vélos passant par le bord de Seine et les rares piétons par le chemin du charme brûlé (la promenade gardant néanmoins tout son charme) afin de "tirer le pique-nique du sac". Nos mandibules affamées appréciaient les menus champêtres, le tout sous un soleil radieux (une mention spéciale pour le gâteau au chocolat de Françoise, le gâteau pommes-carottes de Danielle et LA bouteille de vin de François!)

Après la photo de la République pour immortaliser l'évènement, nous nous sommes rendus sur la péniche amarrée à proximité pour découvrir l'exposition sur l'eau. Sauf le plaisir toujours agréable de déambuler dans un bateau, nous avons été déçus en découvrant une présentation somme toute assez sommaire, plus conçue pour des classes de primaire que pour un public d'adultes ayant déjà un minimum de connaissances en la matière (sachant qu'en plus l'entrée de 4,5 € n'est pas donnée...) Un encouragement donc au Conseil Général pour qu'il revoie sa copie...

Le retour s'est ensuite fait tranquillement vers 16H à pied ou en vélo (à part 3 ou 4 tricheurs qui sont repartis en voiture...) vers Bois le Roi, tout le monde ayant cumulé de la "bonne fatigue" avec de la verdure et du soleil plein les yeux, prêts à réattaquer une semaine de travail, en se donnant rendez-vous pour un prochain épisode en 2007.





Participants  
de la  
journée du  
21 mai  
2006

O-O-O-O-O-

## **Ecole sans voiture**

Deux samedis matins du mois de mai dernier, les écoliers sont allés massivement dans les trois écoles de Bois le Roi à pied ou à vélo. Certains y sont même allés en rollers. Le premier samedi, moins de 15 voitures étaient sur le parking d'Olivier Métra. Le deuxième samedi a été moins suivi, sans doute par manque de rappel.

Le soleil était au rendez vous et tous ceux qui ont choisi de ne pas prendre leur voiture semblaient heureux de ce trajet plus convivial qu'à l'ordinaire

Notre volonté est triple :

- Supprimer le réflexe qui associe tout déplacement à la voiture,
- Redonner aux enfants le plaisir de se déplacer autrement,
- Rappeler aux parents que dans bien des cas la voiture n'est pas la meilleure solution.

Nous aimerions que chaque samedi matin, les voitures restent au garage même si la météo est moins clémente. Et nous pensons que l'important est de rompre les habitudes. Est ce un problème de mettre un vêtement imperméable lorsqu'il pleut ?

Mais nous savons aussi que notre pari ne pourra se gagner que si les voies d'accès aux écoles sont mieux sécurisées qu'actuellement. C'est pourquoi, nous militons fortement auprès de la municipalité pour établir un plan de circulation cohérent dans notre village afin que nous puissions partager paisiblement nos rues.

Le Pedi-Bus mis en place par Mme Grisard à la rentrée prochaine est également une bonne initiative.

- Vous souhaitez vous associer à ces initiatives et contribuer à leur réussite en 2006 – 2007, n'hésitez pas à contacter pour le pédibus, Mme Cassaigne en mairie et pour les samedis à pied ou à vélo, Alain Henri ou Jean Charles Fainéant.